Envoyé en préfecture le 29/04/2026
Reçu en préfecture le 29/04/2026
Publié le
ID : 022-212203137-20260428-202604001A-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département des Côtes d'Armor

Commune de SAINT MARTIN DES PRES

Nombre de membres afférents au Conseil : 11
Nombre de membres en exercice : 11
Ayant pris part à la délibération : 11
Date de convocation : 21/04/2026

Délibération du conseil municipal

Mardi 28 avril 2026 à 18 heures 30

L'an deux mil vingt-six, le vingt-huit avril à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT MARTIN DES PRES, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur ALLENO Patrice, Maire.
PRESENTS : ALLENO Patrice, ORAIN Maxime, LAHAY Alexandra, BERTHELOT Yann, SOULAT Rémi, LE BOURDAIS Roselyne, CHELIN Valérie, BOURRIOUX Céline, BESNARD David, DANJON Frédérique, BALAVOINE Thierry,
SECRETAIRE DE SEANCE : LAHAY Alexandra

N°202604001A – VOTE TAUX D'IMPOSITION 2026

Le Maire fait part au conseil municipal qu'il n'est pas nécessaire d'augmenter les taux des taxes communales.

Le conseil municipal après en avoir délibéré :

DECIDE, à l'unanimité, de voter les taux des taxes pour 2026 comme suit :

	Taux de référence communal
Taxe foncière sur les propriétés bâties	40.91 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	51.55 %
Taxe d'habitation	15.96 %

Produit attendu : 147 355 €

Pour copie conforme
Le Maire,

Certifié exécutoire
compte-tenu de sa transmission
en Préfecture le 29 AVR. 2026
et de sa publication le 29 AVR. 2026
Le Maire,

MAIRIE DE ST-MARTIN-DES-PRES
22320

MAIRIE DE ST-MARTIN-DES-PRES
22320